

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, Mme FARINEAU, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. GANIVELLE MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (12) :

M. MIS, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. MAUDUIT, mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. PREHER, mandant a pour mandataire Mme AZIHARI
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire Mme. PETIT
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme RABUSSIÉ
Mme COTTEREAU, mandant a pour mandataire M. DUMAS
Mme MESLEM, mandant a pour mandataire Mme FARINEAU
Mme METAIS, mandant a pour mandataire M. PAILLER
Mme WEINLAND, mandant a pour mandataire Mme MERY
M. BARAUDON, mandant a pour mandataire M. GANIVELLE
Mme PESNOT-PIN, mandant a pour mandataire M. MICHAUD

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Achat en ligne de fournitures administratives.

Formation d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, la commune de Châtellerault et le CCAS de Châtellerault

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, la Commune de Châtellerault et le CCAS de Châtellerault souhaitent acheter en ligne des fournitures administratives nécessaires au fonctionnement de leurs services.

C'est pourquoi la formation d'un groupement de commandes paraît être une réponse pertinente à l'association de ces trois personnes publiques.

VU l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux groupements de commandes,

VU l'article L1414-3 du Code Général des collectivités territoriales, relatif aux groupements de commandes,

CONSIDERANT la volonté de la Commune, de la CAPC et du CCAS de mutualiser leurs procédures d'achat pour répondre à leurs besoins communs

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 novembre 2016

n°10

page 2/2

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un des membres du groupement pour mener toute la procédure de passation des marchés pour le compte de l'autre membre ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer les modalités de constitution de la commission d'appel d'offres (C.A.O) du groupement :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la Commune de Châtellerault, de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et du CCAS pour le marché d'achat de fournitures administratives en ligne,
- d'approuver la désignation de la Communauté d'agglomération pour mener la procédure de passation des marchés,
- de procéder à l'élection de deux représentants de la C.A.O. de la commune de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative :
titulaire M. Philippe MIS
suppléant M. Jacques MELQUIOND
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes,

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 22-11-2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

